



349

DA12

Projet de réalisation d'une voie
ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic

6211-14-011



Lac-Mégantic



Le 20 décembre 2017

Monsieur Martin Coûteux, ministre
Ministère des Affaires municipales et
de l'Occupation du territoire
Ministère de la Sécurité publique
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur le Ministre,

Il nous fait plaisir de vous écrire pour la première fois dans le cadre de ce nouveau mandat. Nous tenons à vous transmettre toute notre volonté de travailler harmonieusement avec les membres de votre équipe et dans l'intérêt des citoyens de la région de Mégantic.

Le 5 octobre 2017, le maire suppléant de Lac-Mégantic, monsieur Pierre Latulippe, vous faisait parvenir une lettre qui vous expliquait les prochaines étapes à réaliser à la suite de la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic. Dans cette lettre, les élus de la Ville de Lac-Mégantic vous mentionnaient plusieurs attentes envers le gouvernement du Québec.

Le 5 novembre dernier, les citoyens des municipalités de Frontenac, Nantes et Lac-Mégantic ont élu de nouvelles équipes municipales. Celles-ci sont d'avis que la géométrie actuelle et les risques latents qui sont encore associés à la voie actuelle commandent des actions concrètes et rapides de la part des gouvernements.

N'ayant pas reçu de réponse de votre part concernant cette lettre datée du 5 octobre 2017, nous nous mobilisons aujourd'hui pour vous réitérer des demandes claires, dans l'espoir de recevoir une réponse positive de votre part. Deux demandes sont jugées prioritaires pour les avancées du dossier. Nous en faisons aujourd'hui des demandes officielles.

Demandes prioritaires pour les Municipalités de Lac-Mégantic, Frontenac et Nantes

1. Que les gouvernements autorisent des honoraires professionnels supplémentaires afin qu'AECOM puisse analyser la faisabilité technique de deux variantes au tracé privilégié en plus d'une troisième option, soit celle d'une demi-voie de contournement. Ces honoraires serviraient aussi à l'élaboration d'estimations de coûts associés à chacune des analyses. Ceci dans l'objectif de déterminer rapidement si les coûts additionnels des nouveaux tracés analysés seraient un compromis acceptable versus les coûts d'acquisition afin d'obtenir un terrain d'entente entre les trois municipalités. Une brève description des tracés peut être trouvée en pièce jointe.
2. Que les gouvernements autorisent également des honoraires supplémentaires pour l'embauche d'une équipe professionnelle d'évaluateurs spécialisés dans le but d'amorcer des discussions ciblées avec les citoyens impactés afin de régler la question des coûts additionnels de variante versus le coût des acquisitions. Notez que la Ville de Lac-Mégantic recevra en début janvier 2018 des estimations d'honoraires pour nos deux demandes.

En terminant, nous réitérons l'importance pour la Ville de Lac-Mégantic et les municipalités voisines que l'étude de faisabilité soit réévaluée le plus rapidement possible afin d'éviter tout autre retard au projet de la voie de contournement. Nous restons disponibles pour en discuter en tout temps, à votre convenance, et ce, dans les plus brefs délais. Espérons que vous saurez reconnaître l'importance pour notre région d'un tel projet et notre volonté de travailler ensemble dans l'intérêt de nos collectivités.

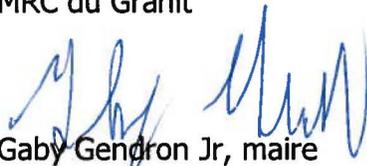
Espérant une réception positive de votre part à la présente lettre, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Marielle Fecteau, préfet
MRC du Granit



Julie Morin, mairesse
Ville de Lac-Mégantic



Gaby Gendron Jr, maire
Municipalité de Frontenac



Jacques Breton, maire
Municipalité de Nantes

- p. j. Description des tracés
- c. c. Monsieur Marc Garneau, ministre des Transports du Canada
Monsieur Luc Berthold, député Mégantic L'Érable
Monsieur Ghislain Bolduc, député Mégantic

Description des tracés:

- A. **Variante Frontenac** : 10 lots impactés par ce tracé à Frontenac (à l'est de la 204), dont aucun coupé au milieu. On suit donc le <trait carré> des 10 lots. Besoin d'un tunnel d'environ 3 km et voie d'évitement Vachon devra être relocalisée.
- B. **Variante Nantes** : À partir du carrefour giratoire de Nantes, conserver la voie de contournement au nord de la Route 161 jusqu'au point où elle devra revenir au sud de la 161 pour se connecter à la desserte du parc industriel.
- C. **Variante Lac-Mégantic (la demi-voie de contournement)** : À partir de la rue Villeneuve, utiliser le corridor de l'antenne ferroviaire existante du parc industriel vers le centre-ville de Lac-Mégantic jusqu'au raccordement à la voie principale existante dans le district Agnès.



Marielle Fecteau, préfet
MRC du Granit



Gaby Gendron Jr, maire
Municipalité de Frontenac



Julie Morin, mairesse
Ville de Lac-Mégantic

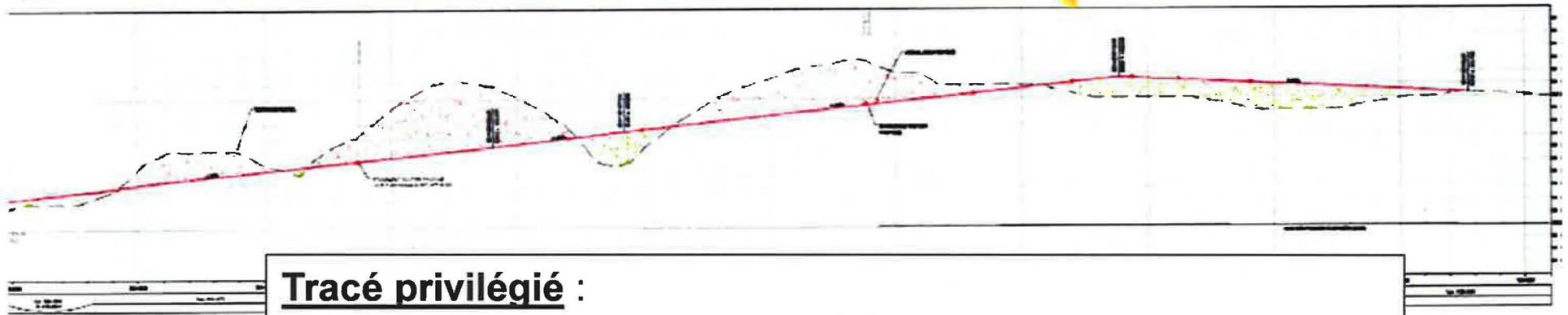


Jacques Breton, maire
Municipalité de Nantes

Secteur d'étude de la variante

**Tracé privilégié
présenté au BAPE**

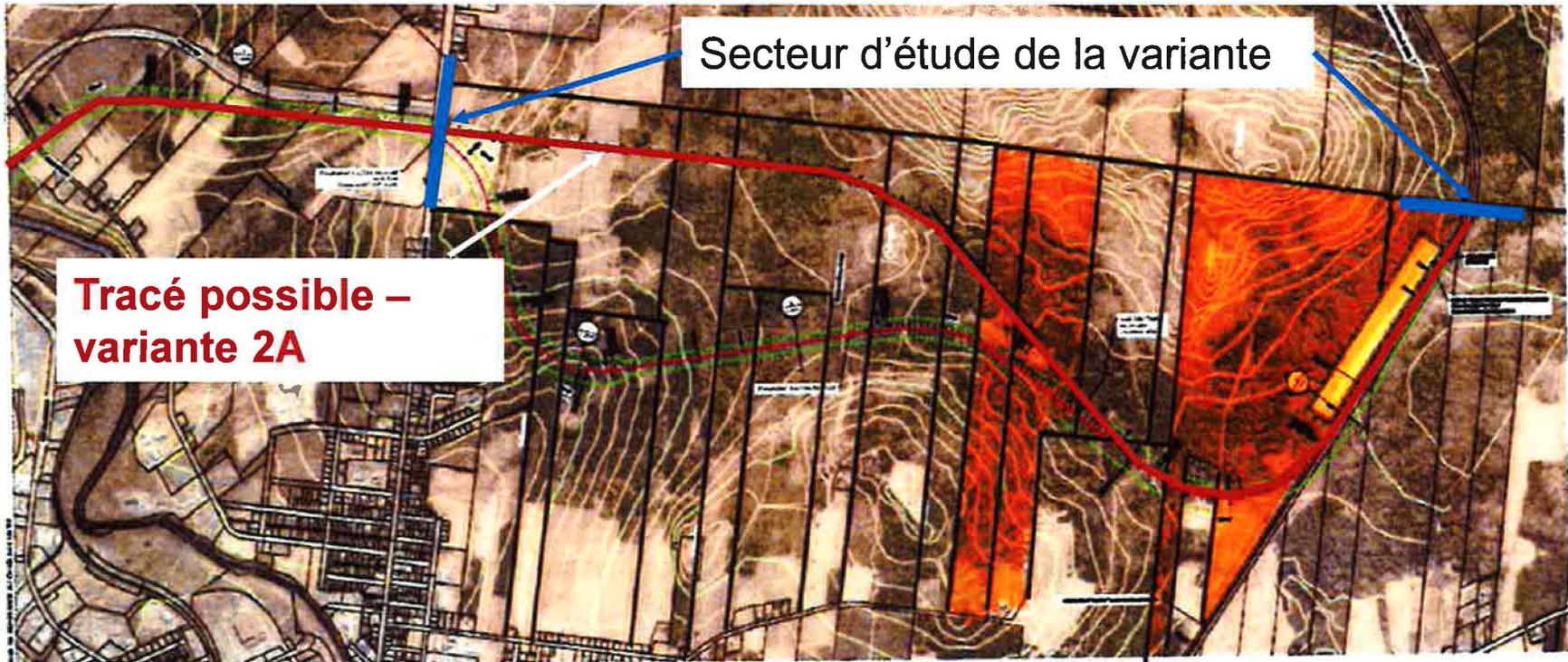
Lignes de lots
des propriétés



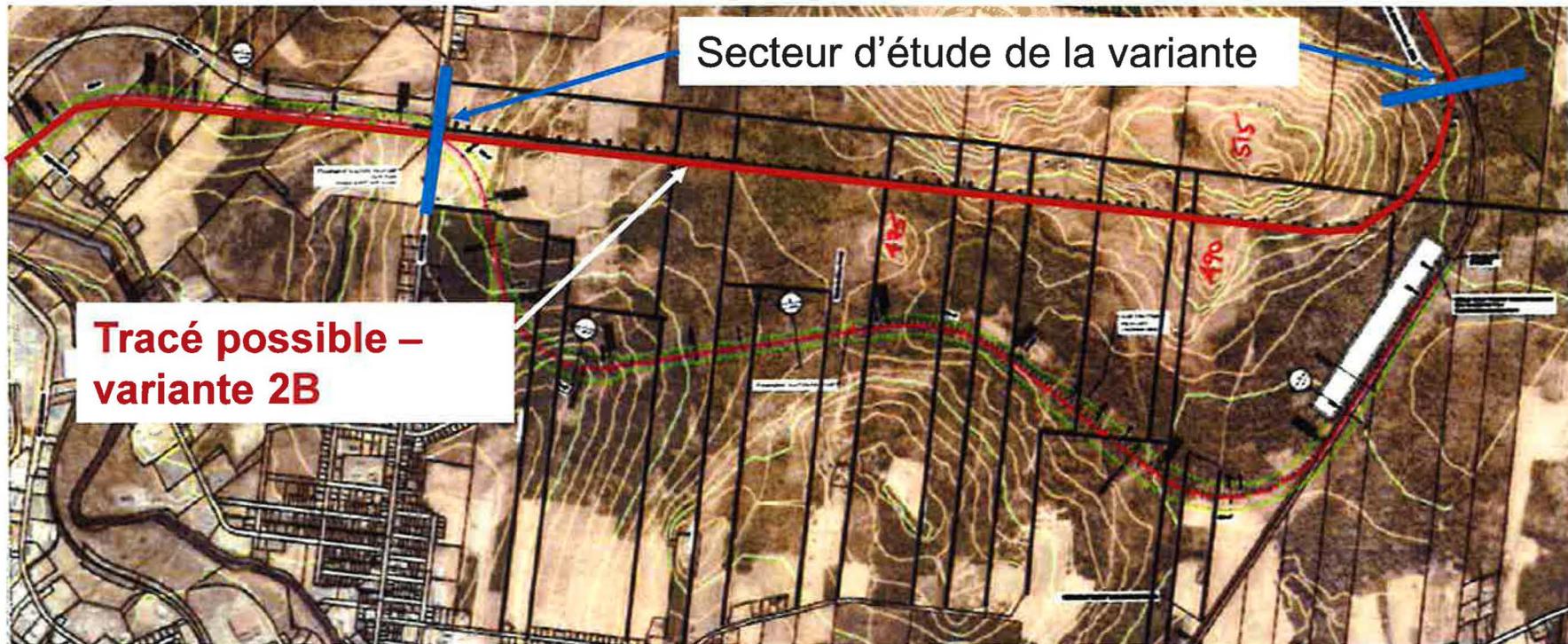
Tracé privilégié :

- 16 lots impactés par le tracé à Frontenac
- 8 lots coupés au « milieu » (surface orange)
- Longueur de 5,5 km (d'un trait bleu à l'autre)
- Coût estimé : environ 67 M \$ (d'un trait bleu à l'autre)

OM



- Variante 2A :**
- 11 lots impactés par le tracé à Frontenac
 - 3 lots coupés au « milieu » (surface orange)
 - Tunnel possible sur 1 000 m
 - Longueur de 4.5 km
 - Coût estimé : environ 92 M \$



Variante 2B :

- 10 lots impactés
- 0 lots coupés au « milieu »
- Tunnel possible sur 3000 m
- Voie d'évitement Vachon à mettre ailleurs
- Longueur de 4.2 kilomètres
- Coût estimé : environ 143 M \$